

	TOPELASTIC K2 COMP B Code: 101903	Ref.: Q.5.12.03.16
--	--------------------------------------	--------------------

Révision: 2 Révision: 11/07/2012

Revisión precedente: 13/09/2011

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

- 1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: TOPELASTIC K2 COMP B
Code: 101903
- 1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES: Industriel Professionnel Consome
Utilisations prévues (principales fonctions techniques):
 Mortier bi-composant élastique, imperméable à l'eau et praticables.
Utilisations déconseillées:
 Comme il n'est pas classé comme dangereux, ce produit peut être utilisé par d'autres moyens que les utiliaations i dentifiées, mais toutes les utilisations doivent être compatibles avec les directives de sécurité spécifiées.
- 1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
 TOPECA - Produtos Construção Civil, Lda.
 Rua Dom Nunes Alves Pereira 53 - 2490-115 Cercal Ourém VNO (Portugal)
 Téléphone: +351 249580070 - Fax: +351 249580079
Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
 e-mail: andreaia@topeca.com
- 1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +351 249580070 (9:00-12:30 / 14:00-18:30 h.) (heures ouvrables)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 CLASSIFICATION DU MÉLANGE:
 Ce produit n'est pas classifié comme dangereux, en accord avec la Directive 1999/45/CE~2006/8/CE
- 2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

Ce produit ne requiert pas de pictogrammes, en accord avec la Directive 67/548/CEE~2009/2/CE et 1999/45/CE~2006/8/CE

Phrases R:
 Aucune.

Phrases S:
 S2 Conserver hors de la portée des enfants.
 S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Composants dangereux:
 Aucun.
- 2.3 AUTRES DANGERS:
 Non applicable.



TOPELASTIC K2 COMP B
Code: 101903

Ref.: Q.5.12.03.16

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:
Non applicable.

3.2 MÉLANGES:
Ce produit est une mélange.
Description chimique:
Polímero sintético em dispersão aquosa e aditivos específicos.
Composants dangereux:
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

Aucune

Pour plus d'informations, voir rubriques 8, 11 et 12.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune



TOPELASTIC K2 COMP B
Code: 101903

Ref.: Q.5.12.03.16

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS ET PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

4.2



En cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
<u>Inhalation:</u>	Habituellement il ne produit pas de symptômes.	S'il y a des symptômes, porter la victime au grand air.
<u>Peau:</u>	Habituellement il ne produit pas de symptômes.	Oter les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
<u>Yeux:</u>	Habituellement il ne produit pas de symptômes.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
<u>Ingestion:</u>	Par ingestion en grandes quantités, peut occasionner des malaises gastrointestinaux.	En cas d'ingestion, requérir l'assistance immédiate d'un médecin. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:
Non disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:
En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs son permis.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:
- Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes.
- Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:
Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:
Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:
Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:
Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.



TOPELASTIC K2 COMP B
Code: 101903

Ref.: Q.5.12.03.16

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:

Non applicable.

Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

Classe de magasin : D'après les dispositions en vigueur.

Temps de stockage : 12. mois

Températures : min: 5. °C, max: 30. °C

Matières incompatibles:

Conserver à l'écart de agents oxydants.

Type d'emballage:

Selon réglementations en vigueur.

Quantités limites (Seveso III): Directive 96/82/CE~2003/105/CE:

Non applicable.

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:

Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



TOPELASTIC K2 COMP B
Code: 101903

Ref.: Q.5.12.03.16

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:
Limites d'exposition professionnelle (VLE) INRS 2007 - ED 984:
 Non disponible.
Valeurs limites biologiques:
 Non disponible
Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour la population générale:
 Non disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC):
 Non disponible

8.2 CONTROLES DE EXPOSICIÓN:
CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE
 Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.
Protection respiratoire:
 Éviter l'inhalation de vapeurs.
 - Masque: Conseillable.
Protection des yeux et du visage:
 Installer des fontaines oculaires d'urgence dans les alentours de la zone d'utilisation.
 - Lunettes:
 Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166).
 - Écran facial: Non.
Protection des mains et de la peau:
 Installer des douches de sécurité dans les environs de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.
 - Gants:
 Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
 - Bottes: Non.
 - Tablier: Non.
 - Combinaison: Conseillable.
CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:
 Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.
Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.
Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.





TOPELASTIC K2 COMP B
Code: 101903

Ref.: Q.5.12.03.16

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

- État physique : Liquide.
- Couleur : Gris.
- Odeur : Caractéristique
- Seuil olfactif : Non disponible

Valeur pH

- pH : 7. à 20°C

Changement d'état

- Point de congélation : Non disponible
- Point initial d'ébullition : Non applicable

Densité

- Poids spécifique : 1.08 g/cm³ à 20°C

Stabilité

- Température décomposition : Non applicable

Viscosité:

- Viscosité (temps écoulement) : Non applicable

Volatilité:

- Tension de vapeur : Non applicable
- Tension de vapeur : 12.3 kPa à 50°C

Solubilité(s)

- Solubilité dans l'eau: : Non applicable
- Solubilité dans les graisses et les huiles: : Non disponible
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Inflammabilité:

- Point d'éclair : Ininflammable
- Température auto-inflammation : Non applicable

Propriétés explosives:

Non applicable.

Propriétés comburantes:

Non applicable.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Chaleur de combustion : 2287. Kcal/kg
- COV (livraison) : 0.3 g/l

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.



TOPELASTIC K2 COMP B
Code: 101903

Ref.: Q.5.12.03.16

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	RÉACTIVITÉ: Non disponible.
10.2	STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Possible réaction dangereuse avec agents oxydants.
10.4	CONDITIONS À ÉVITER: - Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur. - Lumière: S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. - Air: Non applicable. - Pression: Non applicable. - Chocs: Non applicable.
10.5	MATIÈRES INCOMPATIBLES: Conserver à l'écart de agents oxydants.
10.6	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette préparation a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle de la Directive 1999/45/CE~2006/8/CE.

11.1	INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES: <u>Routes d'exposition:</u> <u>Exposition à court terme:</u> <u>Exposition prolongée ou répétée:</u> DOSAGES ET CONCENTRATIONS LÉTAUX <u>de composants individuels :</u> Non disponible
------	---



TOPELASTIC K2 COMP B
Code: 101903

Ref.: Q.5.12.03.16

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette préparation a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle de la Directive 1999/45/CE~2006/8/CE.

- | | |
|------|---|
| 12.1 | <u>TOXICITÉ:</u>
de composants individuels :
Non disponible |
| 12.2 | <u>PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:</u>
Non disponible. |
| 12.3 | <u>POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:</u>
Non disponible. |
| 12.4 | <u>MOBILITÉ DANS LE SOL:</u>
Non disponible. |
| 12.5 | <u>RÉSULTATS DE L'EVALUATION PBT ET MPMB:</u>
Non disponible. |
| 12.6 | <u>AUTRES EFFETS NOCIFS:</u>
<u>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non disponible.
<u>Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non disponible.
<u>Potentiel de réchauffement climatique:</u> Non disponible.
<u>Potentiel de perturbation du système endocrinien:</u> Non disponible. |

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|------|---|
| 13.1 | <p><u>MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:</u> Directive 2008/98/CE:
Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.</p> <p><u>Élimination d'emballages souillés:</u> Directive 94/62/CE~2005/20/CE:
Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.</p> <p><u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit.</u>
Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.</p> |
|------|---|



TOPELASTIC K2 COMP B
Code: 101903

Ref.: Q.5.12.03.16

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU: Non applicable

14.2 NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES: Non applicable

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:

14.4

Transport par route (ADR 2011):

Transport par chemin de fer (RID 2011):

Exempt

Transport voie maritime (IMDG 35-10):

Exempt

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2011):

Exempt

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):

Exempt.

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non applicable.

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:

Non applicable.

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:

RESTRICTIONS:

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'Annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Non applicable.

Restrictions d'emploi recommandées:

Non applicable.

AUTRES LÉGISLATIONS:

Non disponible

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Non disponible.

TOPELASTIC K2 COMP B
Code: 101903

Ref.: Q.5.12.03.16

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Non applicable.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'Annex I du Règlement (UE) nr. 453/2010.

HISTOIRE:

Révision:

Révision: 1

13/09/2011

Révision: 2

11/07/2012

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.